

RANDONNEES PEDESTRES dans L'HERAULT



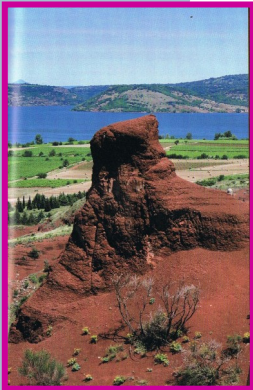
Organisées par Ariane Vidal et Gilbert Giraud.
du 10 au 22 septembre,
Sortie limitée à 12 cc



Cette sortie s'adresse surtout à des randonneurs habitués à la marche sur sentier et au dénivelé. Nous alternerons visites des grands sites héraultais et randonnées faciles ou sportives, de 3h à 6h de marche, de 400 à 1000m de dénivelé. Le programme pourra être modifié en fonction des caprices de la météo, des visites supprimées ou rajoutées.

Dimanche 9 Septembre,

Accueil possible à Paulhan sur le parking poids Lourds, situé face à la cave coopérative.(pas de services)



Lundi 10 Septembre

Rendez -vous sur les rives du Salagou, commune de Liausson, 18h30.apéritif de bienvenue

A compter du Mardi 11 les randos s'enchainent

Depuis les rives du Salagou, le grand site naturel de Mourèze, via les monts de St Guilhem le Désert. Nous ferons route par les gorges de l'hérault vers Ganges, au nord du département, pour l'ascension du Taurac et puis du pic d'Anjau. En passant par le cirque de Navacelles, autre grand site naturel, nous rejoindrons l'ouest du département. Nous terminerons notre périple du côté des rives de l'Orb, le 2° grand fleuve héraultais, dans les monts du Caroux.



Parc naturel régional
du Haut-Languedoc

Nota: Les nuitées en camping,
les visites payantes effectivement
réalisées seront à régler sur place.





RANDONNEES PEDESTRES dans L'HERAULT

Bulletin d'inscription Randonnées Pedestres dans L'HERAULT

Nom et Prénom de l'adhérentN° ADH.....

Nom et Prénom 2 ème personne.....1 ère sortie : OUI / NON

Tél fixe.....Portable.....Internet.....

Frais de participation.....Adulte x 5,00 €=.....€

Total..... €

Nota: Les nuitées en camping, les visites payantes effectivement réalisées seront à régler sur place.

Ce bulletin accompagné du chèque correspondant et libellé à l'ordre du CCC SUD est à envoyer avant le 30 JUIN 2012 à : VIDAL Ariane et Giraud Gilbert 180 Chemin des Figuiers
34230 PAULHAN Tél : 04.67.25.78.71 Port: 06.33.27.63.55

Joindre impérativement une enveloppe affranchie, rédigée à votre nom et adresse, pour confirmation de votre inscription.

Dans le cas d'annulation, le règlement intérieur : article 8 (défection lors des sorties) sera appliqué.